



**ARRÊTÉ du MAIRE n°2025-064/6.4**  
**Réglementant temporairement la circulation**  
**Rue Elsa Triolet**

Le Maire de la commune de Foëcy (Cher) :

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6.1 ;

Vu le Code Général des propriétés des personnes publiques ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

Vu le livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, et notamment la 8<sup>ème</sup> partie (signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et modifié par arrêté du 6 décembre 2011 ;

Vu la demande de l'entreprise SETEC, sise chez SOGELINK à DARDILLY (69134) en date du 05 juin 2025, en vue de la préparation et réalisation d'enrobés rue Elsa Triolet à Foëcy pour la période du 10 juin au 09 juillet 2025 inclus ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures utiles afin que ces travaux se déroulent dans de bonnes conditions et éviter tout incident sur la voie publique :

## ARRÊTE

**Article 1** : La circulation sera temporairement réglementée du mardi 10 juin 2025 au mercredi 09 juillet 2025 (inclus) rue Elsa Triolet.

**Article 2** : La circulation sera **INTERDITE** aux véhicules légers et aux poids lourds sur ce secteur.

**Article 3** : Le droit des riverains demeure préservé.

**Article 4** : La mise en place de la signalisation nécessaire sera effectuée sous la responsabilité de l'entreprise SETEC.

**Article 5** : Le présent arrêté sera affiché par le pétitionnaire conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6** : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le - 6 JUIN 2025

Et notifié à l'intéressé(e) le - 6 JUIN 2025

Foëcy, le 06 juin 2025

Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint délégué,  
Stéphane SOUBIE



DIFFUSION POUR INFO :

- SDIS
- Gendarmerie
- SAMU
- Valodev18